



**Secrétariat général
Délégation à la mobilité et aux carrières**

**78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

Note de service

SG/DMC/2020-502

06/08/2020

Date de mise en application : 06/08/2020

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 05/09/2020

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Vacance de l'emploi de secrétaire général de l'ENVT

Destinataires d'exécution

DRAAF
DAAF
DDT(M)
DD(CS)PP

Résumé :

Avis de vacance de l'emploi de secrétaire général de l'Ecole nationale vétérinaire de Toulouse (ENVT)

JO n° 0192 du 6 août 2020

L'emploi de secrétaire général de l'Ecole nationale vétérinaire de Toulouse (ENVT) sera vacant à compter du 1er septembre 2020.

L'emploi est exercé au siège de l'établissement à Toulouse.

L'ENVT est un établissement public à caractère administratif, régi par les articles D. 812-2 à R. 812-24 du code rural et de la pêche maritime, qui a pour missions principales de dispenser des formations supérieures dans les domaines de la santé publique et animale conduisant aux diplômes de docteur vétérinaire.

Le secrétaire général assiste le directeur de l'établissement dont il reçoit une large délégation.

En application du décret n° 96-1062 du 5 décembre 1996 relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans l'emploi de secrétaire général d'établissement d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire, le secrétaire général est recruté, par voie de détachement, parmi :

1. Les fonctionnaires des corps recrutés par la voie de l'Ecole nationale d'administration ;
2. Les fonctionnaires civils de l'Etat, des collectivités territoriales ou des établissements publics qui en dépendent, appartenant à un corps, à un cadre d'emplois ou à un emploi classé dans la catégorie A dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice brut 966, ayant accompli au moins dix ans de services effectifs dans la catégorie A, et ayant atteint au moins l'indice brut 712.

Les nominations dans l'emploi de secrétaire général sont prononcées pour une durée maximale de cinq ans renouvelables.

Les candidates et candidats doivent posséder de solides compétences managériales et juridiques. Ils connaîtront les règles de la gestion financière et comptable publique appliquées à un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel. Une importance particulière sera accordée aux candidats bénéficiant d'une expérience diversifiée et qui ont occupé différents postes de responsabilité.

Le dossier de candidature comprend :

- a) Une demande manuscrite datée et signée, revêtue de l'avis détaillé du supérieur hiérarchique qui transmet le dossier de candidature ;
- b) Une copie de l'arrêté de titularisation en catégorie A et du dernier arrêté portant promotion d'échelon ;
- c) Un curriculum vitae faisant ressortir le détail des services rendus et des emplois occupés.

Les dossiers de candidature sont à adresser, par voie électronique exclusivement, et avant le 30 septembre 2020, à la secrétaire générale du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, dmc.sg@agriculture.gouv.fr, à Mme Valérie Baduel, directrice générale adjointe, chef du service enseignement supérieur recherche et innovation (valerie.baduel@agriculture.gouv.fr), à M. Pierre Sans (direction@envt.fr) et au bureau de la gestion des personnels de catégorie A et sous statuts d'emploi à l'adresse : monique.bricage@agriculture.gouv.fr, tél. : 01-49-55-42-16.